

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de Beaumont (*Haute Savoie*), sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ*, Vice-Présidente du CCAS, dûment convoqués le 6 mars 2025.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,
La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C.
Pasqualini, F. Bechettoille, M.Bourguignon

Procuration :

Absent(s) : S. Tugler-Rossi, P.Meylan, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	07
Votants	07
Dont	
pouvoirs	00

N° 2025-06



FINANCES- ASSAD Attribution d'une subvention

Considérant l'intervention de l'association d'aide à domicile Genevoise auprès d'habitants de Beaumont,

Considérant que la demande de participation du CCAS est basée sur le nombre d'heures effectuées, hors A.P.A., aide sociale et hors mandataire (2 496 heures en 2024).

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'ASSAD pour un montant de 2 116.80 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

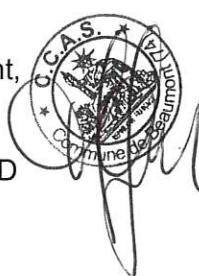
La secrétaire de séance,

M.T. DUBETTIER



Le Président,

M. GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Président,